



Responsabilité tuteur pour dettes majeur protégé

Par **esperanc55**, le **20/12/2017** à **14:00**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
monfile est hospitalise pour traumatisme cranien depuis le 26 11 2016 je suis devenue sa tutrice depuis 12 09 2017 je suis harcelee par les huissiers pour des dettes de mon fils actuellement il n,a aucuns revenus et l,on me dit de payer ses dettes je ne peux pas je n,ei pas de revenus suffisants ils ne veulent rien entendre et me mettent la pression que faire??? MERCI

Par **morobar**, le **20/12/2017** à **14:05**

Bonjour,
Vous n'êtes pas redevable des dettes de votre fils, seulement sa tutrice.
Dans ce cadre vous pouvez mettre en place un dossier de surendettement.